



CONSEIL DE  
L'UNION EUROPÉENNE



10360/11

(OR. en)

PRESSE 141

PR CO 30

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

3090<sup>ème</sup> session du Conseil

### Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 19 et 20 mai 2011

Présidents

**M. Géza SZÓCS**

Secrétaire d'État chargé de la culture

**M. Micklós SOLTÉSZ**

Secrétaire d'État chargé des affaires sociales, de la famille et  
de la jeunesse

**Mme Rózsa HOFFMANN**

Secrétaire d'État chargée de l'enseignement

**M. Attila CZENE**

Secrétaire d'État chargé des sports

# P R E S S E

## Principaux résultats du Conseil

### Culture

*Le Conseil est parvenu à un accord politique sur une décision établissant une **action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen**.*

*Le Conseil a désigné la ville de Plzeň (République tchèque) comme "**Capitale européenne de la culture 2015**".*

*Le Conseil a adopté des conclusions:*

- sur la contribution de la culture à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020;
- relatives aux services d'information sur la mobilité à destination des artistes et des professionnels de la culture.

*Au cours du déjeuner, les ministres de la culture et de l'audiovisuel ont discuté du **futur des programmes CULTURE et MEDIA après 2013**.*

### Jeunesse

*Le Conseil a adopté deux **résolutions**:*

- l'une relative à la promotion de formes nouvelles et concrètes de participation de tous les jeunes à la vie démocratique en Europe;
- l'autre relative au dialogue structuré avec les jeunes sur l'emploi des jeunes.

*Les ministres ont débattu des **activités de volontariat des jeunes et leur contribution au développement des collectivités locales dans le contexte de l'année 2011, "Année européenne des activités de volontariat"**.*

### Éducation

*Le Conseil est parvenu à un accord politique sur deux **recommandations**:*

- l'une visant à promouvoir la mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation;
- l'autre concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire.

*Dans ce contexte, les ministres, dans le cadre d'un débat public, ont également procédé à un échange de vues sur les **politiques de prévention visant à lutter contre l'abandon scolaire des enfants issus de milieux socioéconomiques défavorisés, y compris les Roms**.*

*En outre, le Conseil a adopté des **conclusions sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance**.*

### Sport

*Le Conseil a adopté une **résolution sur un plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour 2011-2014**. Les ministres ont eu également un débat public sur les **aspects liés au sport des paris en ligne**.*

*Un dialogue structuré à haut niveau entre les ministres compétents des États membres de la troïka élargie et les représentants du monde du sport a eu lieu à l'heure du déjeuner.*

## SOMMAIRE<sup>1</sup>

<b>PARTICIPANTS.....</b>	<b>5</b>
 <b>POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT</b>	
CULTURE .....	8
Label du patrimoine européen.....	8
Capitale européenne de la culture 2015 .....	8
Contribution de la culture à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.....	9
Services d'information sur la mobilité .....	9
DIVERS .....	11
JEUNESSE .....	13
Participation des jeunes à la vie démocratique en Europe .....	13
Dialogue structuré avec les jeunes sur l'emploi des jeunes.....	13
Les activités de volontariat des jeunes .....	14
DIVERS .....	15
ÉDUCATION .....	16
Abandon scolaire.....	16
Politiques de prévention visant à lutter contre l'abandon scolaire .....	16
La mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation.....	17
Éducation et accueil de la petite enfance .....	18
DIVERS .....	19

<sup>1</sup>

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

SPORT .....	20
Plan de travail en faveur du sport.....	20
Paris en ligne.....	21
DIVERS .....	22

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

*ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN*

– Session du Conseil de l'EEE.....	23
------------------------------------	----

## **PARTICIPANTS**

### **Belgique:**

M. Pascal SMET

Mme Fadila LAANAN

M. Philippe MUYTERS

Ministre flamand de l'enseignement, de la jeunesse, de l'égalité des chances et des affaires bruxelloises  
Ministre de la culture, de l'audiovisuel, de la santé et de l'égalité des chances (Communauté française)  
Ministre flamand des finances, du budget, de l'emploi, de l'aménagement du territoire et des sports

### **Bulgarie:**

Mme Petya EVTIMOVA  
M. Todor TCHOBANOV  
M. Lasar KAMENOV

Vice-ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sciences  
Vice-ministre de la culture  
Vice-ministre de l'éducation physique et des sports

### **République tchèque:**

M. Jiří BESSER  
M. Jan KOCOUREK

Ministre de la culture  
Ministre adjoint chargé des sports et de la jeunesse

### **Danemark:**

M. Per Stig MØLLER  
M. Troels Lund POULSEN  
M. Jonas BERING LIISBERG

Ministre de la culture et ministre des cultes  
Ministre de l'éducation  
Représentant permanent adjoint

### **Allemagne:**

M. Bernd NEUMANN

M. Wolfgang HEUBISCH  
M. Hermann KUES

M. Georg SCHÜTTE

M. Jürgen ZÖLLNER

M. Guido PERUZZO

M. Gunter FISCHER

Ministre adjoint auprès de la chancellerie fédérale et délégué du gouvernement fédéral à la culture et aux médias  
Ministre bavarois de la science, de la recherche et des arts  
Secrétaire d'État parlementaire auprès de la ministre fédérale de la famille, des personnes âgées, de la condition féminine et de la jeunesse  
Secrétaire d'État parlementaire auprès de la ministre fédérale de l'éducation et de la recherche  
Sénateur chargé de l'éducation, la science et la recherche (Land de Berlin)  
Représentant permanent adjoint de la République fédérale d'Allemagne auprès de l'UE  
Ministre au sein du ministère de l'intérieur et du sport (Land de Rhénanie-Palatinat)

### **Estonie:**

M. Gert ANTSU

Représentant permanent adjoint

### **Irlande:**

Mme Geraldine BYRNE NASON

Représentant permanent adjoint

### **Grèce:**

Mme Fotini GENNIMATA

M. Georgios NIKITIADIS  
M. Giannos LIVANOS

Ministre adjointe de l'éducation, de l'enseignement continu et des cultes  
Secrétaire d'État à la culture et au tourisme  
Secrétaire général à la jeunesse

### **Espagne:**

M. Mario BEDERA BRAVO

M. Albert SOLER SICILIA  
M. José Pascual MARCO MARTINEZ  
M. Bartomeu LLINAS FERRA

Secrétaire d'État à l'éducation et à la formation professionnelle  
Secrétaire d'État en charge des sports  
Représentant permanent adjoint  
Ministre de l'éducation et de la culture de la communauté autonome des Îles Baléares

### **France:**

M. Frédéric MITTERRAND  
Mme Chantal JOUANNO  
Mme Jeannette BOUGRAB

M. Philippe LEGLISE-COSTA

Ministre de la culture et de la communication  
Ministre des sports  
Secrétaire d'État auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, chargée de la jeunesse et de la vie associative  
Représentant permanent adjoint

**Italie:**

M. Giancarlo GALAN  
M. Rocco CRIMI

M. Vincenzo GRASSI

**Chypre:**

M. George ZODIATES

**Lettonie:**

Mme Solvita ZVIDRINA  
Mme Daiga REČA

**Lituanie:**

M. Arūnas GELŪNAS  
M. Gintaras STEPONAVICIUS  
M. Arūnas VINČIŪNAS

**Luxembourg:**

Mme Octavie MODERT

Mme Michèle EISENBARTH

**Hongrie:**

M. Géza SZŐCS  
M. Miklós SOLTÉSZ

M. Attila CZENE  
Mme Rózsa HOFFMANN

**Malte:**

M. Clyde PULI  
M. Mario DE MARCO

**Pays-Bas:**

M. Halbe ZIJLSTRA

M. Dirk OLDENBURG

**Autriche:**

M. Norbert DARABOS  
M. Harald GÜNTHER

**Pologne:**

M. Bogdan ZDROJEWSKI  
Mme Katarzyna HALL  
M. Adam GIERSZ

**Portugal:**

Mme Gabriela CANAVILHAS  
M. José A. VENTURA SILVA  
M. Laurentino DIAS

**Roumanie:**

Mme Doina MELINTE  
Mme Irina CAJAL MARIN

**Slovénie:**

Mme Majda ŠIRCA  
M. Igor LUKŠIČ

**Slovaquie:**

Mme Natália CEHLÁRIKOVÁ  
M. Peter JAVORČÍK

**Finlande:**

Mme Marja RISLAKKI

Ministre chargé des biens et activités culturels  
Secrétaire d'État à la Présidence du Conseil des ministres,  
chargé des sports  
Représentant permanent adjoint

Représentant permanent adjoint

Secrétaire d'État, ministère de la culture  
Secrétaire parlementaire, ministère de l'éducation et des sciences

Ministre de la culture  
Ministre de l'éducation et des sciences  
Représentant permanent adjoint

Ministre de la culture, ministre aux relations avec le  
Parlement, ministre à la simplification administrative  
auprès du premier ministre, ministre déléguée à la fonction  
publique et à la réforme administrative  
Représentant permanent adjoint

Secrétaire d'État chargé de la culture  
Secrétaire d'État chargé des affaires sociales, de la famille  
et de la jeunesse  
Secrétaire d'État chargé des sports  
Secrétaire d'État chargée de l'éducation

Secrétaire d'État chargé de la jeunesse et des sports  
Secrétaire d'État chargé du tourisme, de l'environnement et  
de la culture

Secrétaire d'État à l'enseignement, à la culture et aux  
sciences  
Représentant permanent adjoint

Ministre fédéral de la défense et des sports  
Représentant permanent adjoint

Ministre de la culture et du patrimoine national  
Ministre de l'éducation nationale  
Ministre des sports et du tourisme

Ministre de la culture  
Secrétaire d'État adjoint à l'éducation  
Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports

Secrétaire d'État à la jeunesse et aux sports  
Secrétaire d'État à la culture et au patrimoine national

Ministre de la culture  
Ministre de l'éducation et des sports

Secrétaire d'État au ministère de la culture  
Représentant permanent adjoint

Représentant permanent adjoint

**Suède:**

Mme Lena ADELSON-LILJEROTH  
Mme Nyamko SABUNI

Ministre de la culture et des sports  
Ministre de la parité

**Royaume-Uni:**

M. Andy LEBRECHT  
M. Tim LOUGHTON

Représentant permanent adjoint  
Secrétaire d'État chargé de l'enfance et de la famille

---

**Commission:**

Mme Androulla VASSILIOU

Membre

## **POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT**

### **CULTURE**

#### **Label du patrimoine européen**

En délibération publique, le Conseil est parvenu à un accord politique, le Royaume-Uni s'abstenant, sur une décision établissant une action de l'Union européenne pour le label du patrimoine européen (*doc. [9213/11](#) + [COR 1 REV 1](#)*). Ce label est attribué à des sites qui ont une forte valeur symbolique, et pas seulement esthétique, en relation avec l'histoire et le patrimoine de l'Europe (tels que des monuments, des sites naturels, sous-marins, archéologiques, industriels ou urbains, des paysages et objets culturels) et qui, en même temps, contribuent à promouvoir les valeurs démocratiques et les droits de l'homme qui sous-tendent l'intégration européenne. La décision a aussi pour objectif de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Europe chez les citoyens européens, et en particulier chez les jeunes.

Le label du patrimoine européen vise également à contribuer au développement économique et durable des régions, en particulier à travers le tourisme culturel. Il se fonde sur une initiative intergouvernementale lancée en 2006, dans le cadre de laquelle soixante-huit sites situés dans dix-huit États membres différents ont déjà été labellisés. Afin d'accroître sa qualité et son efficacité et de garantir son succès à long terme, cette initiative est transformée en une action formelle de l'Union européenne. Cette nouvelle action prévoit que chaque État membre aura la possibilité de présélectionner jusqu'à deux sites tous les deux ans et qu'un panel d'experts indépendants attribuera le label à un site maximum par pays.

#### **Capitale européenne de la culture 2015**

Le Conseil a adopté une décision désignant officiellement la ville de Plzeň, en République tchèque, comme "Capitale européenne de la culture 2015" (*doc. [9050/11](#)*).

La ville de Mons, en Belgique, désignée l'année dernière, est l'autre capitale européenne de la culture pour 2015. Jusqu'en 2019, des villes situées dans deux États membres différents seront désignées chaque année comme "Capitales européennes de la culture".



## **Contribution de la culture à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020**

Le Conseil a adopté des conclusions sur la contribution de la culture à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 (*doc. [9057/11](#)*).

Dans ces conclusions, le Conseil insiste sur le fait que le secteur de la culture et de la création présente un potentiel pour générer de la croissance et créer des emplois de qualité et qu'il a donc un rôle important à jouer dans la réalisation des objectifs de la stratégie et de ses initiatives phares, notamment la "Stratégie numérique pour l'Europe" (*doc. [9981/1/10 REV 1](#)*) et l'"Union de l'innovation" (*doc. [14035/10](#)*). En particulier, le Conseil examine les apports spécifiques de la culture aux principaux objectifs de la stratégie Europe 2020, laquelle vise une croissance intelligente, durable et inclusive.

Enfin, dans ces conclusions, les États membres sont invités à utiliser les instruments financiers de l'UE, notamment les fonds structurels, pour des projets culturels, et il est demandé à la Commission d'intégrer la culture dans les futurs instruments politiques et financiers de l'UE.

### **Services d'information sur la mobilité**

Lors d'un débat public, les ministres ont discuté des services d'information sur la mobilité à destination des artistes et des professionnels de la culture, sur la base de deux questions élaborées par la présidence en vue de structurer le débat. Le Conseil a également adopté des conclusions sur ce sujet (*doc. [9058/11](#)*), dans le cadre de l'actuel plan de travail en faveur de la culture adopté en novembre 2010 (*[JO C 325 du 2.12.2010](#)*).

La mobilité transnationale, qui constitue un objectif spécifique du programme CULTURE 2007-2013, facilite l'accès des artistes et des professionnels de la culture au marché du travail européen et crée ainsi de nouvelles possibilités de travail et stimule l'emploi dans le secteur culturel et dans l'économie au sens large. Une amélioration de la mobilité peut également contribuer à la réalisation des objectifs de la stratégie Europe 2020.

De façon générale, les ministres ont insisté sur la valeur ajoutée qu'apporte la mobilité pour la diversité culturelle mais la plupart d'entre eux ont également reconnu qu'il existe plusieurs obstacles à la mobilité des artistes et des professionnels de la culture, tels que le manque de structures pour traiter des règles en matière de permis de travail et de séjour, des règles en matière de droit d'auteur, de fiscalité, d'assurance, etc. La plupart des États membres ont déjà lancé leurs services d'information sur la mobilité, ou sont en train de les renforcer et de les moderniser, au moyen de portails et de plateformes Internet ou de services spécifiques au sein des ministères compétents.

De l'avis de certains ministres, la coopération entre les différents services et structures est extrêmement importante et pourrait dans certains cas être améliorée. Un certain nombre de délégations ont suggéré la création d'un portail ou d'une plateforme multilingue de l'UE, éventuellement dans le cadre du futur programme CULTURE.

Dans ces conclusions, le Conseil suggère une série de mesures visant à mettre en place un système d'information qui mettrait à la disposition des artistes et des professionnels de la culture des informations complètes, précises et actualisées sur des questions liées à la mobilité au sein de l'UE. La Commission a invité les États membres à désigner des experts nationaux qui participeront à un groupe de travail chargé d'assister la Commission dans l'examen de propositions concrètes dans ce domaine.

**DIVERS**

- Livres numériques
- Manifeste pour la culture en Europe

Le ministre français a invité ses collègues à entreprendre une réflexion sur les questions liées aux livres numériques. Les ministres français et slovène ont également informé le Conseil de leur intention de proposer un manifeste pour la culture en Europe (*doc. 9621/11*). Ce manifeste viserait à proclamer que la culture doit avoir sa place au cœur du projet européen et que la diversité culturelle exige et mérite des politiques culturelles innovantes et ambitieuses. La Pologne, qui assurera la prochaine présidence, s'est déclarée favorable à l'examen de cette initiative.

- Rapport du comité des sages concernant la mise en ligne du patrimoine culturel de l'Europe (*Europeana*)

Mme Vassiliou, membre de la Commission, a présenté le rapport, intitulé "La Nouvelle Renaissance", que le comité a publié en janvier de cette année et qui est désormais disponible dans toutes les langues de l'UE.

([http://ec.europa.eu/information\\_society/activities/digital\\_libraries/doc/executivesummery/final\\_renaissance\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/executivesummery/final_renaissance_fr.pdf))

Dans ce rapport, il est recommandé d'améliorer et d'accélérer la numérisation des œuvres, en particulier en ce qui concerne *Europeana* (<http://www.europeana.eu/portal/>) - la bibliothèque numérique européenne - qui devrait devenir le point de référence de la culture européenne en ligne. En outre, il y est recommandé que, d'ici 2016, tous les chefs-d'œuvre de tous les États membres soient disponibles sur *Europeana*.

- Plan de travail du Conseil en faveur de la culture pour la période 2011-2014

La présidence a informé les ministres de la mise en œuvre de ce programme ([JO C 325 du 2.12.2010](#)), qui définit comme suit les priorités du Conseil dans ses actions politiques à moyen terme en faveur de la culture:

- 1) Diversité culturelle, dialogue interculturel et culture accessible et inclusive;
- 2) Industries culturelles et créatives;

- 3) Compétences et mobilité;
- 4) Patrimoine culturel;
- 5) La culture dans les relations extérieures; et
- 6) Statistiques culturelles.

La présidence hongroise a organisé plusieurs manifestations et conférences, en particulier sur les thèmes "Compétences et mobilité" et "La culture dans les relations extérieures".

- Rapport sur la réunion informelle des ministres de la culture (Budapest, Gödöllő, les 27 et 28 mars 2011)

La présidence hongroise a informé les ministres des résultats de cette réunion, au cours de laquelle il a été débattu du rôle de la culture dans la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 (<http://www.eu2011.hu/fr>).

- Programme de travail de la prochaine présidence

La présidence polonaise a présenté son programme de travail dans le domaine de la culture, qui comprend, entre autres, les priorités suivantes: les compétences culturelles et la protection du patrimoine culturel, en particulier les films et les œuvres audiovisuelles.

## **JEUNESSE**

### **Participation des jeunes à la vie démocratique en Europe**

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté une résolution relative à la promotion de formes nouvelles et concrètes de participation de tous les jeunes à la vie démocratique en Europe (*doc. [8064/11](#)*).

Cette résolution a pour objet de renforcer l'engagement civique des jeunes et leur participation à la vie démocratique en encourageant l'acquisition et le développement des compétences essentielles et de nouvelles aptitudes, en favorisant leur mobilité, en facilitant l'amélioration de leurs aptitudes personnelles et en les incitant à participer pleinement au système éducatif, au marché du travail et à la vie sociale.

Les ministres ont rappelé dans ce contexte que la promotion de la citoyenneté active des jeunes est l'un des objectifs généraux de la résolution, adoptée récemment, relative à un cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (2010-2018)<sup>1</sup>, dans laquelle il est également indiqué qu'il importe d'être conscient que tous les jeunes représentent une ressource pour la société et de veiller au respect de leur droit de participer à l'élaboration des stratégies qui les concernent en entretenant avec eux et avec les organisations de jeunesse un dialogue structuré permanent.

### **Dialogue structuré avec les jeunes sur l'emploi des jeunes**

Les ministres ont pris acte d'une note de la présidence sur l'état d'avancement du dialogue structuré entre les jeunes et les institutions de l'UE sur l'emploi des jeunes au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 30 juin 2011 (*doc. [9170/11](#)*).

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont en outre adopté une résolution relative au dialogue structuré avec les jeunes sur l'emploi des jeunes (*doc. [9048/11](#)*), qui évalue la période de dix-huit mois écoulée, en tire les leçons et définit les priorités politiques pour le prochain trio de présidences (PL, DK et CY).

Le Conseil évaluera les deux premiers cycles de travail du dialogue structuré dans le cadre du rapport de l'UE sur la jeunesse que la Commission doit présenter d'ici la fin de 2012.

La priorité thématique générale pour le prochain cycle de dix-huit mois (allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 31 décembre 2012) sera la participation des jeunes, un accent particulier étant mis sur leur participation à la vie démocratique en Europe.

---

<sup>1</sup> JO C 311 du 19.12.2009.

## Les activités de volontariat des jeunes

Au cours d'un débat public, les ministres ont discuté des activités de volontariat des jeunes et de leur contribution au développement des collectivités locales (*doc. [9053/11](#)*), sur la base d'une note de la présidence.

L'année 2011 a été proclamée "Année européenne des activités de volontariat pour la promotion de la citoyenneté active", le but étant de promouvoir et d'améliorer les conditions d'exercice du volontariat dans l'UE et de faire prendre conscience de la valeur et de l'importance du volontariat. La présidence hongroise et la future présidence polonaise ont programmé à cet égard une série de manifestations qui se succéderont tout au long de 2011.

D'une manière générale, les ministres ont estimé que le volontariat constitue une expression active de la participation civique, qui renforce des valeurs européennes communes telles que la solidarité et la cohésion sociale. Les activités de volontariat sont également porteuses d'importantes possibilités d'apprentissage car, en y participant, le volontaire peut acquérir de nouvelles aptitudes et compétences et même améliorer son employabilité.

Plusieurs ministres ont par ailleurs souligné qu'il importe que les personnes âgées soient aussi associées aux activités de volontariat afin de contribuer à combler le fossé entre générations et de favoriser la transmission de connaissances.

En outre, les ministres ont rappelé que la plupart des activités de volontariat des jeunes se déroulent au niveau local ainsi qu'au sein d'organisations non gouvernementales et qu'elles devraient être soutenues au niveau politique. Plusieurs délégations ont également préconisé un échange régulier de bonnes pratiques.

**DIVERS**

- Rapport relatif à l'évaluation intermédiaire du programme "Jeunesse en action" (2007-2013)

Mme Vassiliou, membre de la Commission, a informé les ministres des résultats de l'évaluation intermédiaire de ce programme de l'UE ([http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc247\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/youth/youth-in-action-programme/doc247_fr.htm)), qui a été réalisée sur la base de contributions nationales et d'une évaluation indépendante. Quelque deux mille projets ont été approuvés et les conclusions montrent que le programme a été constructif en termes d'emploi et de participation des jeunes, y compris ceux qui ont moins de possibilités. La Commission compte appliquer les recommandations formulées dans le rapport.

- Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation polonaise a indiqué que le thème principal de son programme dans le domaine de la jeunesse serait "Les jeunes dans le monde", dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et de son initiative phare intitulée "Jeunesse en mouvement".

## ÉDUCATION

### **Abandon scolaire**

- Le Conseil est parvenu à un accord politique - le Royaume-Uni votant contre - sur une recommandation concernant les politiques de réduction de l'abandon scolaire (*doc. [9423/11](#)*), en vue de progresser vers la réalisation du grand objectif fixé par la stratégie Europe 2020, à savoir que la proportion des jeunes déscolarisés passe sous la barre des 10 % d'ici 2020 (contre 14,4 % en 2009).

La réduction de l'abandon scolaire répond aux objectifs de la stratégie Europe 2020 que sont la "croissance intelligente" - en améliorant les niveaux d'éducation et de formation - et la "croissance inclusive" - en s'attaquant à l'un des plus importants facteurs de risque de chômage, de pauvreté et d'exclusion sociale. Même si des progrès considérables ont été accomplis ces dix dernières années, les taux d'abandon scolaire en Europe - c'est-à-dire le nombre de personnes de 18 à 24 ans n'ayant achevé que l'enseignement secondaire du premier cycle ou moins et ne poursuivant ni études, ni formation - restent trop élevés et constituent un problème pressant et grave dans de nombreux pays de l'UE. D'une manière générale, les ministres ont estimé que des politiques cohérentes, intersectorielles et globales sont indispensables pour parvenir à une approche efficace en la matière. La question dépasse le cadre de l'éducation et a une incidence sur un large éventail de politiques dans le domaine social, de la jeunesse, de la santé et de l'emploi. Il semble que les politiques qui privilégient les mesures de prévention soient plus efficaces que celles axées sur les mesures de compensation.

Plusieurs délégations ont déclaré que le soutien doit revêtir un caractère systématique, des premières années à l'âge adulte, et prendre en compte la nécessité de se focaliser sur tous les niveaux du système d'éducation et de formation: aspects structurels, facteurs intervenant au niveau de l'établissement d'enseignement et soutien individuel.

### **Politiques de prévention visant à lutter contre l'abandon scolaire**

- Dans le cadre du suivi de cette question, les ministres ont tenu, sur la base d'un document d'information établi par la présidence (*doc. [9043/11](#)*), un débat public sur les politiques de prévention destinées à combattre l'abandon scolaire et axées plus particulièrement sur les milieux socioéconomiques défavorisés, y compris les Roms.

Lors d'une brève intervention sur cette question, Mme Reding, membre de la Commission, a rappelé la récente communication de la Commission intitulée "Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020" (*doc. [8727/11](#)*) ainsi que les conclusions importantes qui ont été adoptées le 19 mai par le Conseil EPSCO, qui est la formation du Conseil "chef de file" pour ce dossier. Mme Reding a rappelé que l'abandon scolaire crée et perpétue des inégalités socioéconomiques: actuellement, moins de la moitié des enfants roms fréquentent l'enseignement primaire, comparé à une proportion de près de 95 % pour les autres enfants européens, et le niveau d'instruction des enfants roms reste souvent inférieur à la moyenne.



Bien que la situation des Roms varie d'un État membre à l'autre, il a été communément admis que la majorité des Roms vivant dans l'UE sont victimes d'exclusion sociale, de discrimination, de ségrégation et connaissent la misère, et nombre d'entre eux vivent dans des zones où l'accès à des services de qualité est limité, y compris dans le domaine de l'éducation.

L'intégration économique et sociale des Roms est l'une des priorités de la présidence hongroise qui - avec de nombreux États membres - considère qu'elle est capitale pour la compétitivité actuelle et future de l'Union européenne et le bien-être de ses citoyens.

La plupart des États membres ont déjà mis en place des mesures préventives et des programmes en vue de prendre en compte ce problème, lesdits programmes et mesures englobent la création d'écoles spéciales, l'élaboration de programmes de soutien scolaire, des formations spécifiques pour les enseignants, la désignation de conseillers d'éducation ainsi que des subventions ciblées. Plusieurs ministres ont souligné à quel point il importe d'associer les familles, et plus particulièrement les mères, à ces efforts.

Pour être efficaces, les politiques en faveur de l'intégration des Roms doivent privilégier quatre domaines essentiels, à savoir l'accès à l'éducation, l'emploi, les soins de santé et le logement, tout en constatant la responsabilité première des États membres en la matière.

La plupart des ministres ont appelé de leurs vœux la mise en place d'une plate-forme / base de données à l'échelle européenne aux fins de l'échange d'informations et de meilleures pratiques concernant les questions liées aux Roms.

Un résumé du débat, accompagné des conclusions du Conseil EPSCO, sera transmis - par l'intermédiaire du Conseil "Affaires générales" - au Conseil européen qui se réunira en juin.

### **La mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation**

Le Conseil est parvenu à un accord politique sur une recommandation concernant la promotion de la mobilité des jeunes à des fins d'éducation et de formation (*doc. [9036/11](#)*), qui fait partie de l'initiative phare "*Jeunesse en mouvement*". La recommandation encourage les États membres à prendre les mesures appropriées pour lever les obstacles, administratifs et institutionnels, qui notamment empêchent les progrès dans ce domaine. En même temps, elle respecte pleinement les compétences et les responsabilités des États membres dans le cadre de la législation nationale et européenne.

En tant que composante de la libre circulation des personnes, la mobilité dans une perspective d'éducation et de formation, autrement dit la mobilité transnationale pour l'acquisition de nouvelles aptitudes, est l'un des meilleurs moyens pour les personnes, en particulier pour les jeunes, d'améliorer leur employabilité ainsi que leur épanouissement personnel. Elle contribue également à renforcer la cohésion à l'échelle européenne.

Depuis un certain temps déjà, l'UE soutient les jeunes à travers divers programmes et initiatives (LEONARDO, COMENIUS, ERASMUS). De plus, il a été mis en place ces dernières années un certain nombre d'outils européens qui facilitent les déplacements des jeunes à l'étranger à des fins d'éducation et de formation. Toutefois, une majorité de ministres ont admis que tous les instruments et outils ne sont pas utilisés pleinement et que de nombreux obstacles subsistent. La plupart des États membres s'emploient d'ores et déjà à améliorer leurs programmes en cours sur ce point.

### **Éducation et accueil de la petite enfance**

Pour la première fois à l'échelle de l'UE, le Conseil a adopté des conclusions sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance (*doc. [9424/11](#)*) qui sont axées sur les avantages à long terme, tant pour les individus que pour la société au sens large, d'un accès généralisé à des structures de grande qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance.

Il est avéré que des structures de qualité pour l'éducation et l'accueil de la petite enfance profitent à tous les enfants mais en particulier à ceux qui sont issus de milieux socioéconomiques défavorisés, de l'immigration ou de familles roms, ou encore à ceux qui ont des besoins spécifiques en matière d'éducation. En outre, elles réduisent le risque d'abandon scolaire à un stade ultérieur.

En mai 2009, les ministres de l'éducation de l'UE ont fixé l'objectif suivant: d'ici 2020, au moins 95 % des enfants ayant entre quatre ans et l'âge de la scolarité obligatoire devraient bénéficier de l'enseignement préscolaire<sup>1</sup>.

Si les États membres ont globalement bien progressé ces dernières années en ce qui concerne l'amélioration de l'accès aux structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance, des efforts sont encore nécessaires.

La coopération au niveau européen, associée à une utilisation efficace des programmes de l'UE, peut contribuer au développement d'une éducation et d'une formation de qualité, en soutenant et en complétant les mesures prises au niveau national et en aidant les États membres à relever des défis communs.

---

<sup>1</sup> "Éducation et formation 2020": cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (JO C 119 du 28.5.2009, p. 2)

## DIVERS

- Réunion informelle des ministres de l'éducation (Budapest, 28 et 29 mars 2011);
- Événements et conférences en matière d'éducation et de formation au cours de la présidence

La présidence a communiqué aux ministres des informations sur les résultats de la session informelle dont le thème principal était la citoyenneté active, tenue dans le cadre de l'"Année européenne des activités de volontariat (2011)". La présidence hongroise a également passé en revue les principaux événements qui ont déjà eu lieu au cours de son mandat et a mentionné les événements qui doivent se tenir dans les semaines à venir ([www.eu2011.hu](http://www.eu2011.hu));

- Rapport relatif à l'évaluation intermédiaire du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2007-2013)

La Commission transmettra au Conseil un rapport écrit concernant cette évaluation intermédiaire. Le programme en question soutient une série d'actions, parmi lesquelles des échanges, des visites d'étude et des activités en réseau; il est doté d'un budget de près de 7 milliards d'euros. Les projets sont destinés non seulement aux étudiants et aux apprenants mais aussi aux enseignants, aux formateurs et à tous les autres acteurs de l'éducation et de la formation.

([http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78\\_en.htm](http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_en.htm))

- Écoles européennes

La Commission a communiqué aux ministres des informations sur l'état de la question des écoles européennes dont le financement a récemment fait l'objet de discussions. Le représentant de la Commission a rappelé l'importance et la valeur ajoutée à l'échelle européenne de ces écoles d'un niveau de qualité élevé qui accueillent près de 24 000 élèves répartis dans plusieurs pays européens. Il a demandé aux États membres de respecter leurs obligations en vertu de la Convention portant statut des Écoles européennes, notamment en ce qui concerne le détachement d'enseignants.

- Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation polonaise a indiqué que l'éducation en vue de la mobilité et la modernisation des universités constitueront les principaux thèmes de sa future présidence. Par ailleurs, la future présidence compte poursuivre en particulier les travaux dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie et de l'éducation des adultes, et renforcer la coopération dans le cadre du Partenariat oriental.

## **SPORT**

### **Plan de travail en faveur du sport**

Le Conseil a adopté une résolution sur un plan de travail de l'Union européenne en faveur du sport pour la période 2011-2014 (*doc. [9509/1/11](#)*). Les ministres se sont chaleureusement félicités de ce premier plan de travail de l'UE en faveur du sport, nouveau domaine de compétence introduit par le traité de Lisbonne, qui confère à l'UE une nouvelle compétence pour appuyer, coordonner et compléter l'action des États membres dans le domaine du sport, tout en respectant l'autonomie des structures dirigeantes du sport au niveau national et les responsabilités des États membres.

Le plan de travail tient compte du rôle important que le sport peut jouer dans la réalisation des objectifs généraux de la stratégie Europe 2020, étant donné que ce secteur peut contribuer pour beaucoup à favoriser une croissance intelligente, durable et inclusive et la création d'emplois, et compte tenu des effets positifs du sport en termes d'inclusion sociale, d'éducation et de formation ainsi que de santé publique et de vieillissement actif. Les domaines prioritaires suivants y sont présentés:

- l'intégrité, en particulier la lutte contre le dopage et les matches truqués, et la promotion de la bonne gouvernance;
- les valeurs sociales, en particulier la santé, l'inclusion sociale, l'éducation et le bénévolat;
- les aspects économiques, en particulier le financement durable et l'élaboration de politiques basées sur des éléments concrets.

Afin de mettre en œuvre ces priorités, les États membres et la Commission sont convenus de mettre en place plusieurs groupes d'experts au cours des trois prochaines années. Outre la constitution de ces groupes, parmi les autres méthodes de travail peuvent figurer l'organisation de conférences par la présidence, la tenue de réunions informelles des responsables sportifs nationaux et des ministres des sports, ainsi que la réalisation d'études et l'organisation de conférences par la Commission.

Au cours du premier semestre de 2014, le Conseil évaluera la mise en œuvre du plan de travail, sur la base d'un rapport établi par la Commission d'ici la fin de 2013<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir aussi la communication de la Commission intitulée: "Développer la dimension européenne du sport" (*doc. [5597/11](#)*).

## Paris en ligne

Au cours d'un débat public, les ministres ont discuté des aspects liés au sport des paris en ligne, sur la base d'une note d'information élaborée par la présidence (*doc. [9059/11](#)*)<sup>1</sup>.

Les paris dans le domaine sportif représentent aujourd'hui 32 % des services de jeux d'argent et de hasard et, selon les estimations, le secteur des paris illégaux, en progression, représenterait environ 148 milliards d'euros par an, sans que le sport n'en retire le moindre bénéfice. Les paris irréguliers et illégaux sont étroitement liés au trucage des matches et au blanchiment d'argent et constituent par conséquent une grave menace pour le sport et pour la société.

La plupart des ministres ont reconnu qu'il s'agit là d'un problème très grave mais aussi particulièrement complexe, ce qui explique que les différents États membres l'abordent de façons très diverses. Les ministres ont souligné l'importance de préserver l'intégrité du sport et d'assurer son financement de manière durable.

Un grand nombre de ministres ont estimé qu'avant de prendre des mesures spécifiques au niveau européen, il convient de prévoir davantage de consultations et de coopération entre les États membres, les instances et organisations sportives, ainsi que les opérateurs de services de paris.

---

<sup>1</sup> Voir également le Livre vert de la Commission sur les jeux d'argent et de hasard en ligne dans le marché intérieur (*doc. [8313/11](#)*).

## **DIVERS**

- Réunion informelle des ministres des sports (Budapest, 22 et 23 février 2011)

La présidence a informé les ministres des résultats de cette réunion informelle, au cours de laquelle il a été discutés du rôle et du financement du sport européen ainsi que de la lutte contre le dopage. Cette réunion s'est tenue en parallèle avec le Forum européen du sport organisé par la Commission. ([www.eu2011.hu](http://www.eu2011.hu))

- Réunion du conseil d'administration de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (Montréal, 15 mai 2011)

La présidence a informé les ministres à propos de cette réunion, à laquelle l'Union européenne était représentée par la troïka. Les principaux points de l'ordre du jour étaient le budget de l'AMA, la future révision du Code mondial antidopage et le prochain congrès en 2013.

- Dialogue structuré de l'UE avec le monde du sport (20 mai 2011, au cours du déjeuner)

La présidence a présenté un bref compte rendu du dialogue structuré à haut niveau entre l'UE (représentée par la troïka élargie [BE, HU, PL, DK] et par des représentants de la Commission et du Parlement européen) et les autorités publiques nationales et les représentants du monde du sport (tels que le Comité international olympique, le Comité olympique européen, l'UEFA, la FIBA (basketball) et les Loteries européennes), qui a précédé la session officielle du Conseil.

- Programme de travail de la prochaine présidence

La délégation polonaise a présenté ses priorités pour les six prochains mois: lutte contre le dopage et le trucage des matches, dimension sociale du sport (en relation avec le bénévolat) et aspects liés au financement.

**AUTRES POINTS APPROUVÉS**

**ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN**

**Session du Conseil de l'EEE**

Le Conseil a pris note des travaux préparatoires de la 35<sup>ème</sup> session du Conseil de l'Espace économique européen (EEE), qui se tiendra à Bruxelles le 23 mai.

---